

ON DEMANDE QU'UN PLAN D'URGENCE SOIT PRÉPARÉ
IMMÉDIATEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je vous remercie de m'accorder le privilège de poser une courte question supplémentaire. Vu que c'est à lui qu'en incombe surtout la responsabilité, le ministre va-t-il mettre sur pied, avant que d'autres vies ne soient perdues, un plan d'urgence qui soit efficace en cas de catastrophe maritime ou aérienne?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, si le député avait assisté à la conférence de presse donnée ce matin, il saurait que le général Manson a répondu à cette question; il a dit en effet que l'on était en train de préparer un tel plan qui pourrait être appliqué en cas de catastrophe.

* * *

LES MINES

LE PROJET D'IMPOSER LES AVANTAGES DONT BÉNÉFICIENT LES
TRAVAILLEURS DU NORD

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines. Maintenant que le projet d'imposer les avantages dont bénéficient les contribuables qui travaillent dans le Nord fait l'objet de critiques acerbes de la part d'organismes respectés comme l'Association minière du Canada, les Chambres des mines du Nord et de la part aussi des mineurs, madame le Ministre voudrait-elle promettre à la Chambre et aux dizaines de milliers de mineurs en chômage qu'elle s'opposera au projet du gouvernement d'accabler notre industrie minière chancelante de cette nouvelle charge? D'autre part, approuve-t-elle toujours cette mesure régressive qui, selon le président de l'Association minière du Canada, équivaut à jeter une enclume au lieu d'une bouée de sauvetage à quelqu'un qui est en train de se noyer?

● (1425)

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, j'approuve la mesure et j'invite le député à s'entretenir plus longuement avec les représentants de l'industrie minière qui reconnaissent que le projet est juste étant donné que le moratoire va durer encore un an et que les avantages vont devenir impossibles graduellement pour faciliter les négociations collectives.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le ministre ne lit pas son courrier, de toute apparence. Quel que soit cet impôt, il fait perdre de l'argent aux habitants du Nord et aux entreprises minières du Canada.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le président de l'Association minière a dit que ce projet ralentira la prospection et l'aménagement de nouvelles mines, rendra les minerais du Nord moins concurrentiels sur les marchés mondiaux, entraînera la fermeture prématurée de certaines mines, provoquera des conflits de travail et un exode de personnes et de capitaux hors du Nord. Autrement dit, c'est un projet qui vise à dépeupler le Nord. Le ministre des Finances suivra-t-il le conseil du président de l'Association minière

Questions orales

et reviendra-t-il sur la décision, prise le 2 décembre, de ruiner l'industrie minière par le biais de la fiscalité?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le président de l'Association minière du Canada. Le projet a été annoncé. Il est avantageux pour certains habitants du Nord, comparativement à d'autres. Le projet ne sera pas abandonné et il ne sera pas modifié. Le président de l'Association minière ferait bien d'essayer de trouver autre chose.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES AUGMENTATIONS DE PENSION DUES AUX PENSIONNÉS—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En vertu des lois adoptées par le Parlement, les fonctionnaires fédéraux à la retraite auront droit, le mois prochain, à une augmentation de leur pension équivalente à la hausse du coût de la vie. Le président du Conseil du Trésor aurait dit hier à des journalistes que le gouvernement n'avait pas l'intention de se conformer aux dispositions législatives et de limiter l'augmentation des pensions à 6.5 p. 100. En vertu de quel pouvoir législatif le président du Conseil du Trésor peut-il déclarer que le cabinet ne respectera pas nos lois?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai jamais dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de respecter les lois. Ce que j'ai dit, en comité parlementaire et aux journalistes, c'est qu'il y avait deux séries de précédents que nous pouvions retenir. Selon l'une, lorsqu'un projet comme celui qui est à l'étude a été adopté en deuxième lecture et approuvé en principe par la Chambre, le gouvernement peut agir sans plus attendre, avant que le Parlement ne se prononce définitivement. L'autre série de précédents exige que la mesure législative soit adoptée à toutes les étapes.

De toute façon, nous n'avons certainement pas l'intention d'enfreindre la loi. Les chèques ne sont généralement pas envoyés avant le 25 janvier. Or, la Chambre reprend ses travaux le 17 janvier, et je crois savoir que le leader du gouvernement a l'intention d'accorder la priorité à ce projet de loi. Tout ce que je peux dire à mon honorable ami, c'est donc que la question est théorique.

M. Broadbent: Je ferai remarquer au ministre, madame le Président, que le respect des lois n'a rien de théorique et que, étant donné les habitudes de ce gouvernement, c'est en fait une question bien à-propos.

ON DEMANDE QUE LES AUGMENTATIONS SOIENT ACCORDÉES
CONFORMÉMENT À LA LOI EN VIGUEUR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais donc que le ministre nous assure, comme il semble le dire, que si le projet de loi relatif aux pensions des fonctionnaires fédéraux n'est pas adopté à toutes les étapes et devenu loi du Canada, le gouvernement respectera la loi actuellement en vigueur. En d'autres mots, tant que le projet de loi n'aura pas été adopté à toutes les étapes, le gouvernement respectera-t-il les lois antérieures et versera-t-il les pensions auxquelles les fonctionnaires ont droit en vertu des lois existantes?